



Défis RSE et biodiversité :

"Comment concilier performance économique et préservation des écosystèmes"

Roland ALBIGNAC, ancien directeur de projet UNESCO

Congrès 2025



Animé par Karine GRILLAT,
Consultante RSE chez RSE Conseil



congrès international
DE LA RSE

Re



Animer



5.0s

Position

Le au

**« Spécialis
service de la compréhension, de la protection et de la transmission des principes de la biodiversité et
du développement soutenable, en alliant rigueur scientifique et engagement de terrain pour des
sociétés résilientes. »**

- Écologue, ingénieur agronome & professeur honoraire des universités
- Doctorat d'État en Sciences Naturelles, Montpellier | Ingénieur agronome ENSH Versailles
- Directeur de recherche IRD (ex-ORSTOM), Madagascar : biologie de la conservation & lémuriens
- Détaché UNESCO, coordinateur projets internationaux de biosphère & plan environnemental Madagascar
- Consultant & expert reconnu en écologie territoriale, biodiversité et développement durable (60 ans d'expérience)
- Distinctions : Global 500 Roll of Honor PNUE, Fondation Nicolas Hulot, Académie Malgache
- Auteur de 65 publications, 6 ouvrages dont « La terre et nous, regards et perspectives d'un écologue »



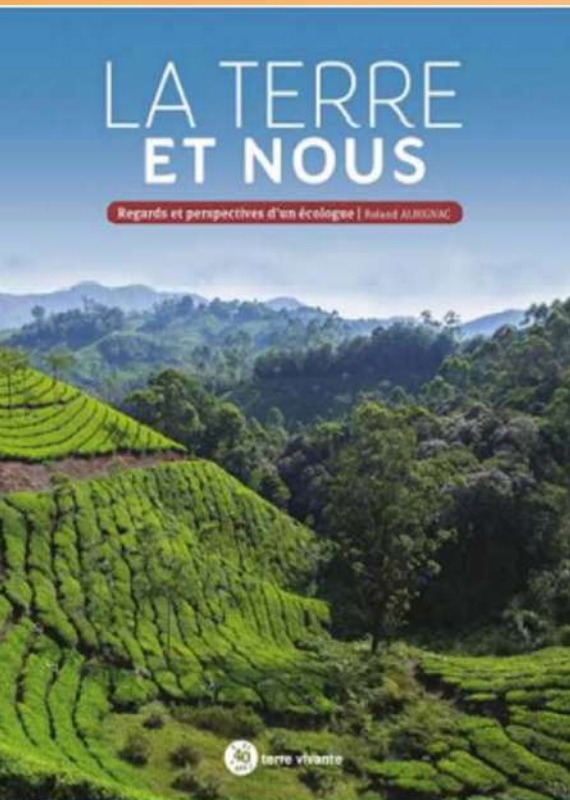
CITÉ DE LA RSE

La Terre et nous

Regards et perspectives d'un écologue; une démarche de plus de 60 ans.

Roland ALBIGNAC

La biodiversité



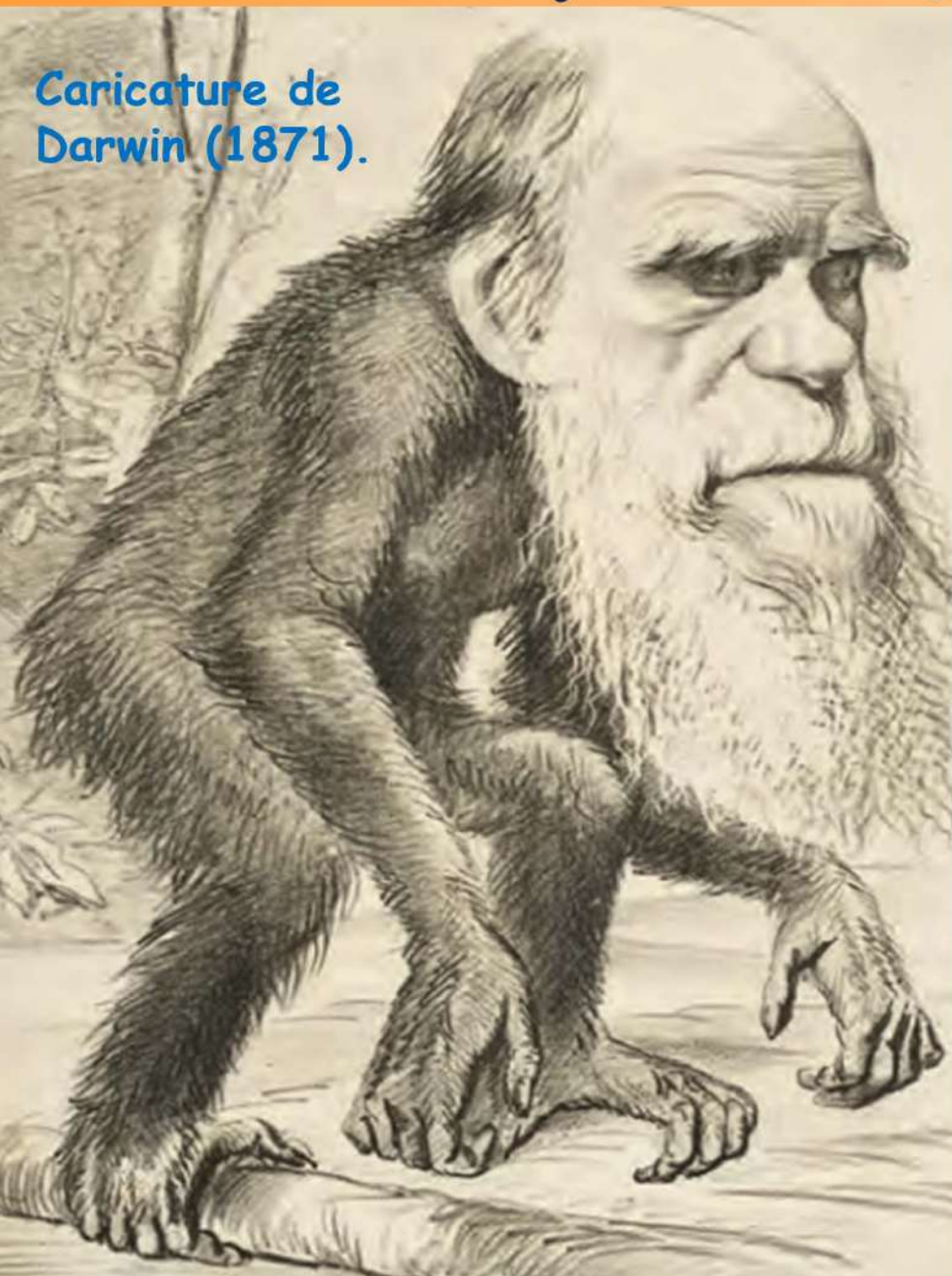
Edition Terre Vivante

Courriel: albignac@outlook.fr

Linked in

I-Contexte et enjeux: L'écologie de Darwin à la biodiversité...

Caricature de
Darwin (1871).



→ Lamarck et Darwin expliquent l'évolution du vivant, et l'origine de l'Homme qui en fait partie: la « biocénose ».

- Cette biocénose dépend du milieu de vie qui l'entoure: le « biotope ».
- Le tout forme « l'écosystème ».

→ La biodiversité (= Diversité du vivant) comporte quatre niveaux :

- Celui des gènes.
- Celui des espèces.
- Celui des écosystèmes.
- Celui des paysages.

→ La « biodiversité spécifique » évalue les espèces présentes dans un écosystème donné.

De la formation des espèces (ou « spéciation »)

→ Les 2 « moteurs » de la formation des espèces (= la « spéciation »)

- Des facteurs internes à l'espèce :

- Les mutations et recombinaisons chromosomiques » (= le « brassage génétique »).

- La sélection par le milieu extérieur (ou « sélection naturelle »):

- Le rôle des facteurs écologiques vivants ou non vivants (la « sélection naturelle »)

Cette sélection « trie » les variations génétiques (avantageuses, neutres ou défavorables).

→ Pour définir une espèce, 3 critères de reconnaissances sont à croiser:

- Les critères morphologiques.

- Les critères phylogénétiques (= parenté entre taxons).

- Les critères biologiques (= mutations et barrières reproductives).

→ Quelques exemples du fonctionnement écologique des espèces:

- La notion de niche écologique

- La coévolutions et les convergences écologiques

- Les successions écologiques

→ L'évaluation de la biodiversité des espèces nécessite surtout une harmonisation de leur classification et des méthodes d'inventaires.

Le partage des niches écologiques chez les hérons

(1) Héron cendré (*Ardea cinerea*) capture des gros poissons.

(2) Héron ardoisé (*Melanophoyx ardesiaca*) des petits poissons et insectes.

(3) Héron garde-bœufs (*Bubulcus ibis*) insectes sur les berges.

(4) Héron bihoreau (*Nycticorax nycticorax*), pêche au crépuscule et de nuit.



...mais aussi des coévolutions et convergences écologiques

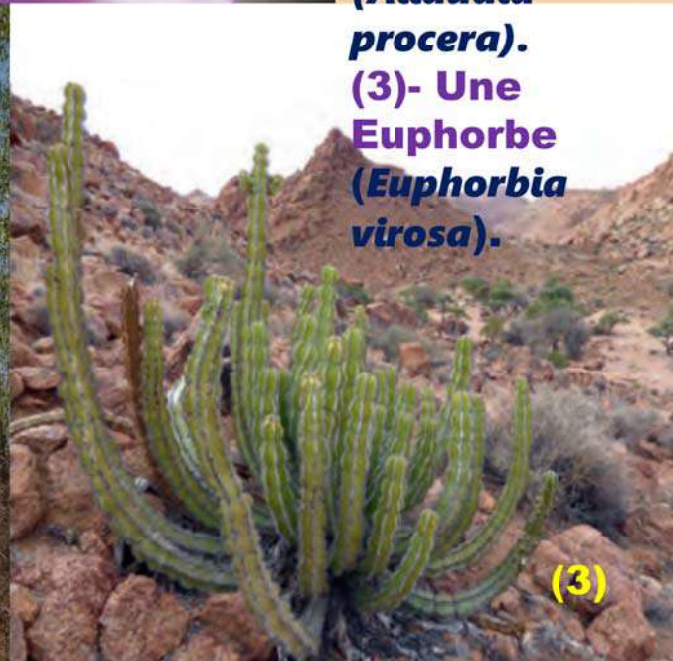
Coévolution fleur/insecte

(A) Orchidée:
(*Angraecum
sesquipedale*) et
papillon
sphingidés.
(B) Fleur et
abeille.



Convergen ce « cactifor me »

(1)- Un cactus
candélabre
(*Carnegiea
gigantea*).
(2)- Une
Didièracees
(*Allaudia
procera*).
(3)- Une
Euphorbe
(*Euphorbia
virosa*).



- **Succession secondaires: des stades 3 à 4.**



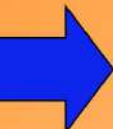
II-Conciliation économie/écologie: Qu'avons-nous fait ?

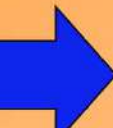
« Démographie galopante et surconsommation » nous imposent de nous réconcilier avec la nature.

Les causes : une industrialisation à tout va, et maintenant comment concilier écologie et développement.



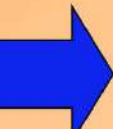
Impacts de l'Homme sur la nature et ses ressources

 *Depuis 14 000 ans l'Homme se sédentarise grâce à la domestication animale et végétale (élevage et agriculture).*

 *Notre époque est caractérisée par une double action de dégradation agissant en synergie:*

- *La démographie galopante: plus de 8 milliards !*
- *L'industrialisation, la prédation d'espaces et de ressources, dues aux « progrès techniques » et à la surconsommation « boostée » par la publicité !*

NB: Différence entre « principe de précaution » et « principe de progrès » ?

 *Les conséquences sont identifiées :*

Des bouleversements à l'origine de déséquilibres écologiques et l'extinction d'espèces, causes de « l'anthropocène » et de notre propre disparition ?

Conquête des continents

et démographie

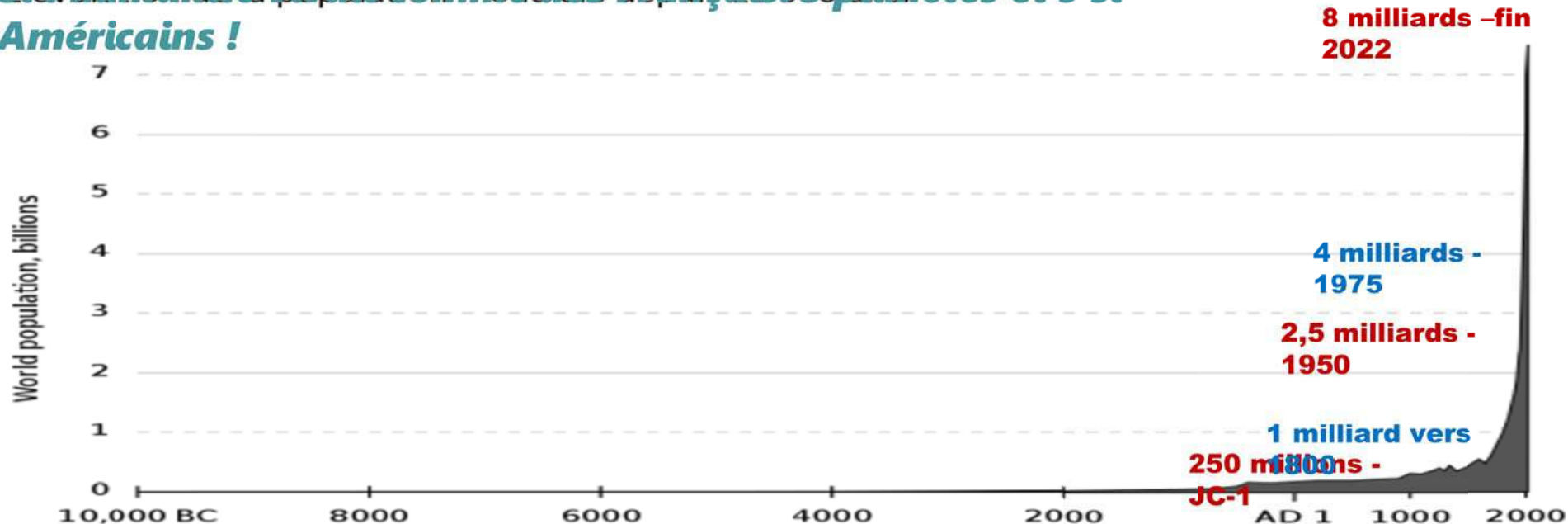


Homo sapiens:
le couple
« cerveau/main »

Un indicateur : l'empreinte écologique exprimée en ha globaux (HaG).

Les capacités de la Terre sont déjà insuffisantes.

Si l'humanité vivait comme des Français: 3 planètes et 5 si Américains !



Les impacts humains sur la biosphère et les sols



Déforestation en Amazonie.



Carrières à ciel ouvert à Montbéliard...



Travaux en cours sur le Drugeon.

25 ans après travaux sur l'Allan.



Récolte concentrique de fourrage qui piège la faune (Haut-Doubs).



Paysage transformé par l'agriculture industrielle de

Les forêts anthropiques des « plantations d'arbres » ?



**Agroforesterie au
Brésil constitué de:**
*-5 rangées d'eucalyptus.
-Une bande prairiale.*



**Forêt de production
monospécifique de
conifères.**
Massif du haut Jura.

Les forêts primaires: des espaces « libres » ?

Oui, souvent, et accessibles à tous !



Cultures sur brulis: Méthode ancestrale du « slash and burn » (« Tavy » - côte Ouest de Madagascar)

Erosion des sols tropicaux: perte de 15/30t./ha/an de terre.



Erosion en « Lavaka » à Madagascar



Griffes d'érosion - ouest malgache (voir de Dr à G).

L'emprise forestière du palmier à huile, une nécessité ?



Un rôle aggravant des pays développés dans la déforestation !

➔ Deux plans financés par la BM (Brésil et Indo-Malaisie) depuis 1970.

- Constructions de la route transamazonienne
- Puis l'exploitation forestière et les terres agricoles, tout cela justifié pour « l'avance sociale et économique » des peuples concernés !

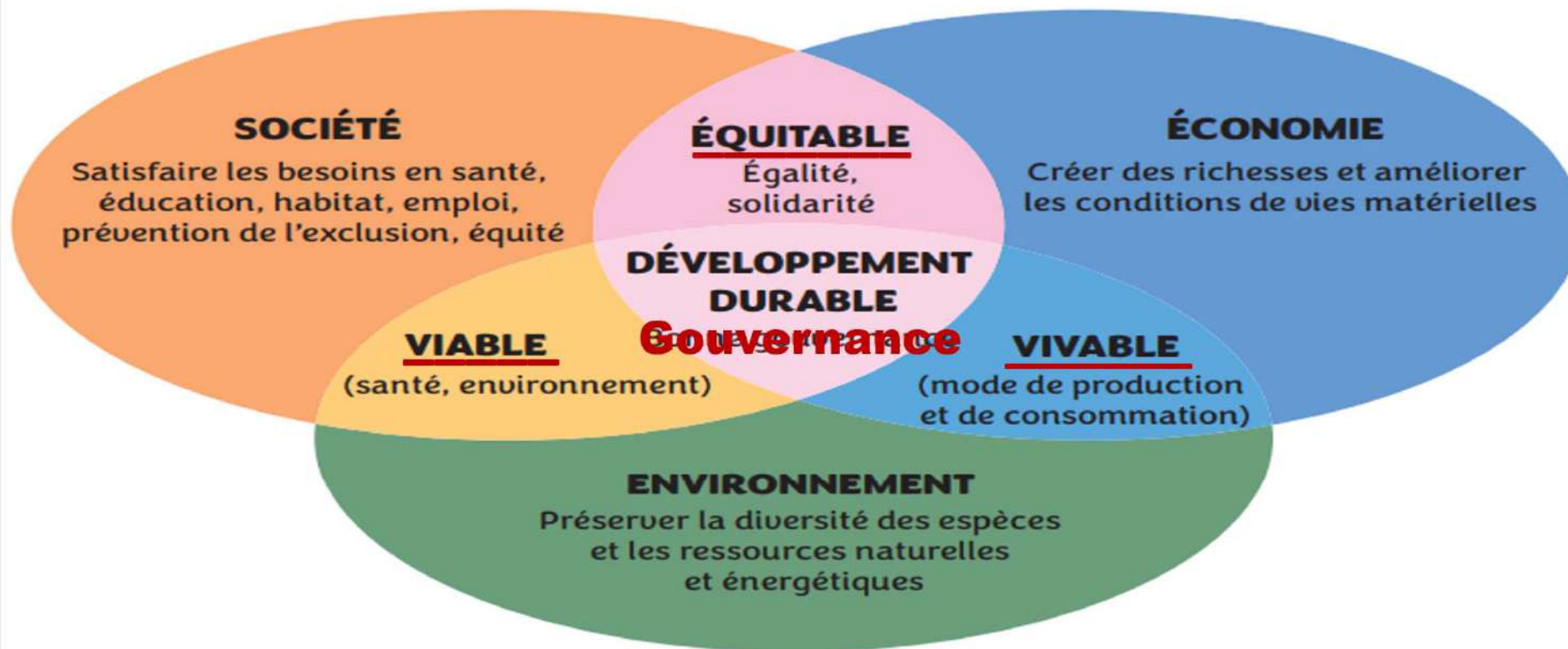
➔ L'huile de palme se consomme depuis 5 000 ans et à ce jour c'est la plus demandée au monde.

Les solutions alternatives comme le soja, colza..., moins productives, demanderaient de fait plus de surfaces à cultiver, à production égale !

➔ Comment concilier ces besoins et les forêts ?
En interdisant la déforestation et en limitant les cultures aux zones agricoles et/ou dégradées.

III-Solutions : Les 3 piliers du développement durable-Rio 1992

Rendre la planète **VIABLE**, **VIVABLE** et **ÉQUITABLE** pour l'humanité.



- Redéfinissons « biens économiques et besoins fondamentaux ».
- *Écoutons les populations, immergeons-nous dans le contexte local, oublions pour un temps notre « savoir », puis proposons des stratégies adaptées et acceptables par tous.*
- Ce n'est pas un retour à l'âge de pierre ! Il s'agit de développer « l'intelligence collective » vers une « sobriété » de production et de consommation !

Un exemple de système plus vertueux : la ferme « agroécologique »

bio de They

Activités agricole diversifiées sur 209 ha:

- Polyélevages : 120 vaches laitières, 250 porcs en engraissement..., 100 poules pondeuses et 2 500 poulets de chairs...

- Energie positive par méthanisation en cogénération....

- 2 500 m2 de panneaux solaires.

Le tout alimente la ferme et 200 pavillons en électricité.

- Polyculture: 60 ha de prairies arborées, 25 ha de blé anciens, 1,5 ha de maraichage et l'eau par forage.

- Vente directe et tourisme à la ferme qui accueille 5

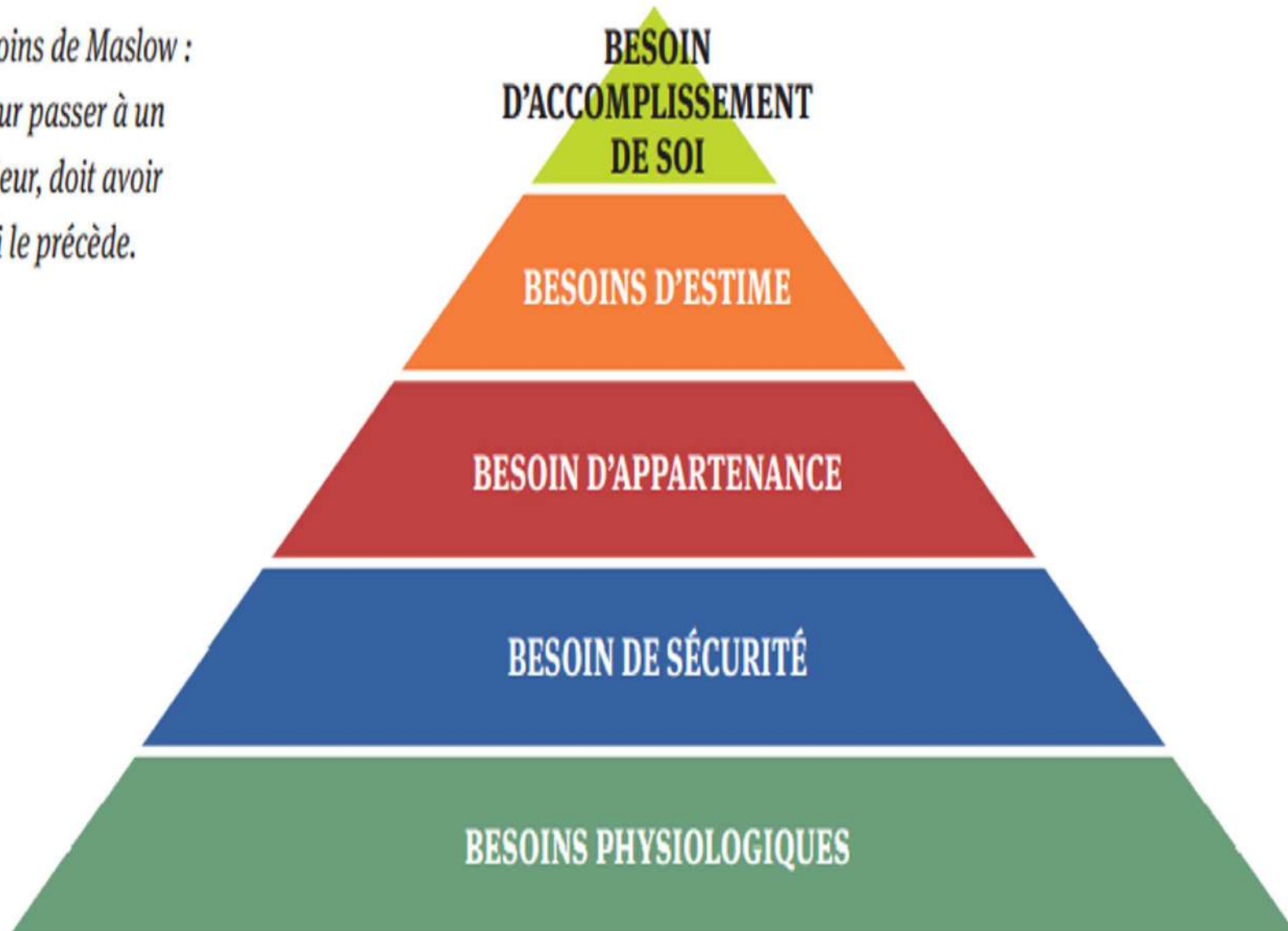
Gérard Garcia



Pyramide de Maslow, où comment considérer nos réels besoins ?

➤ **Comment satisfaire nos besoins ?** Par des choix pour préserver les ressources.

*La pyramide des besoins de Maslow :
le consommateur, pour passer à un
besoin d'ordre supérieur, doit avoir
satisfait le besoin qui le précède.*



La notion de besoins



Collecte d'eau - Sud de Madagascar



Maison de pêcheur
Est de Madagascar.



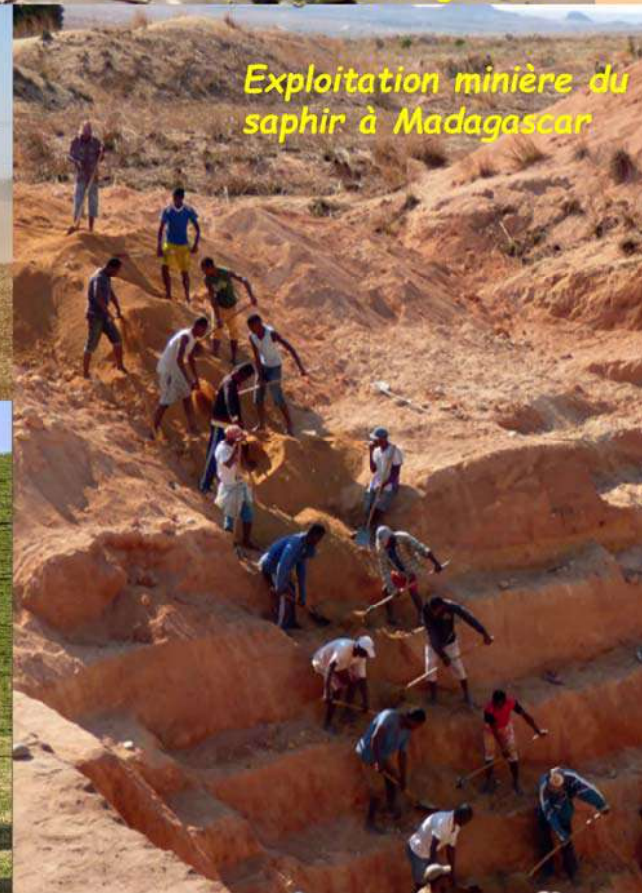
Pédalos à moteur HB en Polynésie



Moissonneuse-batteuse en Beauce



Prairies et stockage de foin mécanisé en moyenne montagne (FC).



Exploitation minière du
saphir à Madagascar

Comment mieux protéger la biodiversité ?

→ Par un zonage des Aires protégées (AP)

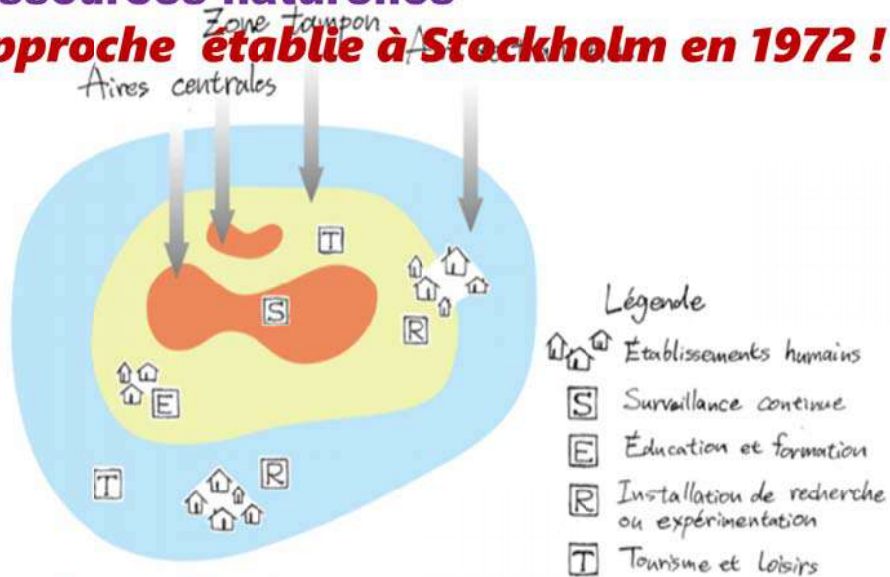
- Le programme MAB (L'Homme et la biosphère) de l'UNESCO.
- Un zonage d'AP du réseau des « réserves de biosphère ».

- Concilier conservation et

développement humain.

- Ces RB développent une gestion durable (ou mieux « soutenable ») des ressources naturelles

Approche établie à Stockholm en 1972 !



Le zonage d'une réserve de biosphère.

- 1- Des aires centrales totalement protégées
- 2- Une zone tampon d'interventions expérimentales
- 3- Une aire de transition pour les activités de développement durable

→ Ce réseau des « réserves de biosphère » (RB) comprend 3 zones :

- Aires centrales totalement protégées, sans intervention humaine (PN,...).
- Zones tampons (ou d'expérimentation), une gestion locale, la recherche, l'écotourisme, etc...
- Zones de transition (ou de coopération), par le développement

→ Ces zonages se retrouvent dans nos Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et nos schémas de cohérence territoriale (SCoT).

→ Ces différents zonages (RB, PLU et SCoT) devraient s'inscrire dans un schéma de cohérence territorial régional et national, en y incluant les impératifs de protection de la biodiversité.

IV-Outils et méthodes pour les entreprises:

→ *Le SBTN (Science Based Targets Network) est axé sur la réduction des impacts des entreprises sur la nature, en passant de la réflexion à l'action via la définition d'objectifs scientifiques.*

Mon point de vue: cette initiative va dans le bon sens pour favoriser l'action. Cependant les objectifs proposés me semblent encore trop vagues pour aller vers l'efficacité de l'action !

→ *Le CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) est une directive européenne qui impose un reporting extra-financier plus strict et détaille comment les entreprises doivent rapporter leur double matérialité sur la biodiversité, en utilisant des méthodologies comme la TNFD.*

Mon point de vue: j'ajouterai la nécessité de revenir à des actions élargies; la biodiversité n'étant qu'une composante de l'approche systémique de l'écologie (au même titre que le climat d'ailleurs) !

- **Si vous êtes soumis à la CSRD:** Vous devez appliquer des normes de reporting détaillées concernant la biodiversité, notamment l'ES4.
- **La TNFD et le SBTN peuvent vous aider à aller au-delà des exigences minimales de le CSRD,** en vous fournissant les méthodes nécessaires pour évaluer vos impacts, risques et dépendances vis-à-vis de la nature.
- **Si vous voulez transformer votre stratégie :** Le SBTN offre une méthode pour définir des objectifs scientifiques de réduction de vos impacts sur la biodiversité, ce qui vous permet de concrétiser des actions sur le terrain.

L'avenir ???

Comment concilier
l'homme et son
environnement ?

En améliorant le dialogue
avec les populations
concernées, des actions
concrètes et en prenant des
décisions radicales à l'échelle
des nations et de la
communauté internationale.



Les pays développés sont-ils contraints de survivre dans une « bulle » comme les tomates ou concombres en serres ?



En s'aseptisant à l'excès, l'humanité se fragilise et risque d'aller au désastre !

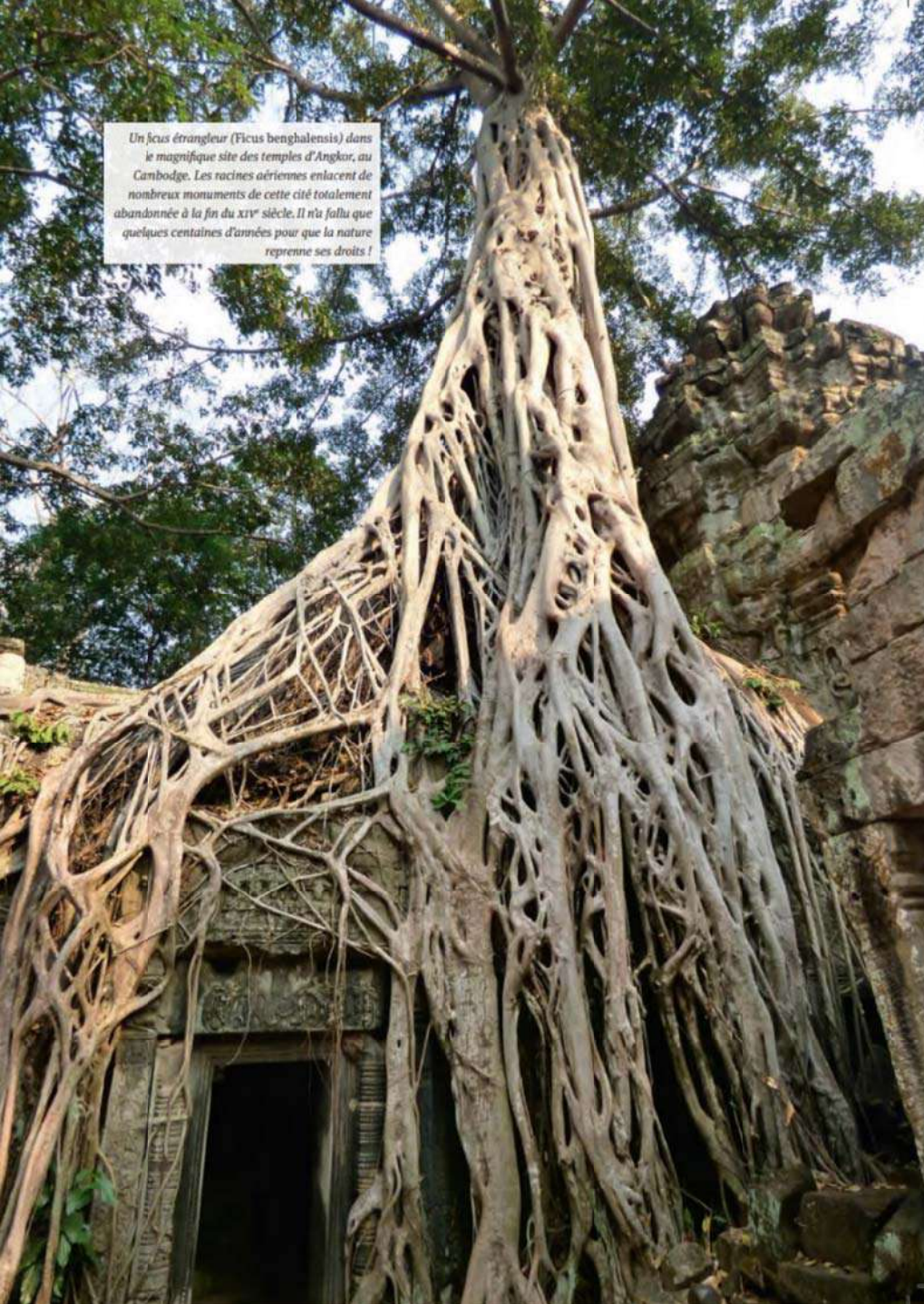
V-Vision et recommandations: vers un changement sociétal ?

→ Où en est-on du développement durable (DD) ? Pas de résultats pratiques suffisants !



- ⇒ Irons-nous vers un véritable changement sociétal ?***
- ⇒ La transition reste le seul moyen pour préserver les ressources (biodiversité, eau, énergie...)***
- Rappel: la biodiversité crée la résistance et l'adaptation aux changements !***
- Les équilibres écologiques sont « dynamiques »; la mondialisation « homogénéise tout », elle nous fragilise et nous envoie « droit dans le mur » !***
- ⇒ Redonnons à la nature...***

Un figus étrangleur (*Ficus benghalensis*) dans le magnifique site des temples d'Angkor, au Cambodge. Les racines aériennes enlacent de nombreux monuments de cette cité totalement abandonnée à la fin du XIV^e siècle. Il n'a fallu que quelques centaines d'années pour que la nature reprenne ses droits !



... le droit d'exister sur
30% de la superficie de la
planète.

Roland !

Un ficus étrangleur (*Ficus benghalensis*) dans le magnifique site des temples d'Angkor, au Cambodge.

Il n'a fallu que quelques centaines d'années pour que la nature

Avec tous mes remerciements !
reprenne ses droits !

Place aux échanges

Vos questions et exemples pour enrichir collectivement cette réflexion.

**Nous vous souhaitons une belle continuation
au cœur du Congrès international de la RSE !**

*Face à l'incertitude, nous n'avons pas de carte parfaite,
mais nous avons une boussole. Et cette boussole, c'est la RSE.*



[Lien vers le programme
du CIRSE 2025](#)

Vous voulez soutenir ces projets ou rejoindre ACTE- NAT ?

Contactez-nous : acte-nat@yahoo.com
Téléphone: 06 16 85 04 62

Association de coopération technique et
environnementale en faveur de la nature

Roland Albignac, le Président vous
remercie

N° SIRET : 945243806 00011
N° SIREN : 945243806



Association Acte nat

Association de Coopération Technique et Environnementale en faveur
de la Nature

1 Rue du Clos Céleste

25 000 BESANCON

Mail : acte_nat@yahoo.com

APPEL à cotisation

☐ J'adhère à l'association Acte nat

Prénom :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Structure/entreprise :

Le montant des cotisations est :

☐ Membre hors Union Européenne : 10 €

☐ Membre scolaire/étudiant : 10 €

☐ Membre associé : 30 €

☐ Membre bienfaiteur : 50 €

Signature



ACTE-NAT

Association de Coopération Technique et Environnementale en faveur de la NATURE

STATUTS

PRINCIPAUX ARTICLES

– Titre et Objet

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 dénommée, depuis sa création en 2025, **Association de coopérations techniques et environnementales en faveur de la Nature.**

Cette association a pour but de favoriser les transferts de compétences environnementales en France et à l'international.

- 1° en établissant des relations entre les personnes qui œuvrent dans le domaine de la protection des milieux naturels et en relation avec les populations ;
- 2° par la diffusion des connaissances relatives à la Protection de la Nature, sous forme de conférences, de cours et de sensibilisation ;
- 3° par le montage de projets de coopération entre des associations, des Universités, des organismes de recherche...

– Moyens d'action

L'association cherchera à atteindre le but indiqué dans l'article 1er au moyen :

- D'expertises et de partage de connaissances techniques, zootechniques et pratiques.
- De candidatures aux appels à projet de l'OFB, de l'INPN, des aquariums publics, des parcs zoologiques et botaniques ; mais aussi de conférences, de cours et de travaux pratiques.
- De l'élaborations de projets environnementaux et sociaux.
- De recherches de financeurs et de mécènes.

– Siège social

Le siège social est à l'adresse suivante :

1 rue du Clos Céleste

25000 BESANCON

– Ressources de l'association

Les ressources de l'association comprennent : Les cotisations des membres ; les subventions publiques ; le mécénat ; les rémunérations des conférences organisées sous le nom de l'association et autres ressources, recettes, subventions ou dons non interdits par les lois et règlements en vigueur.

Président : Roland ALBIGNAC

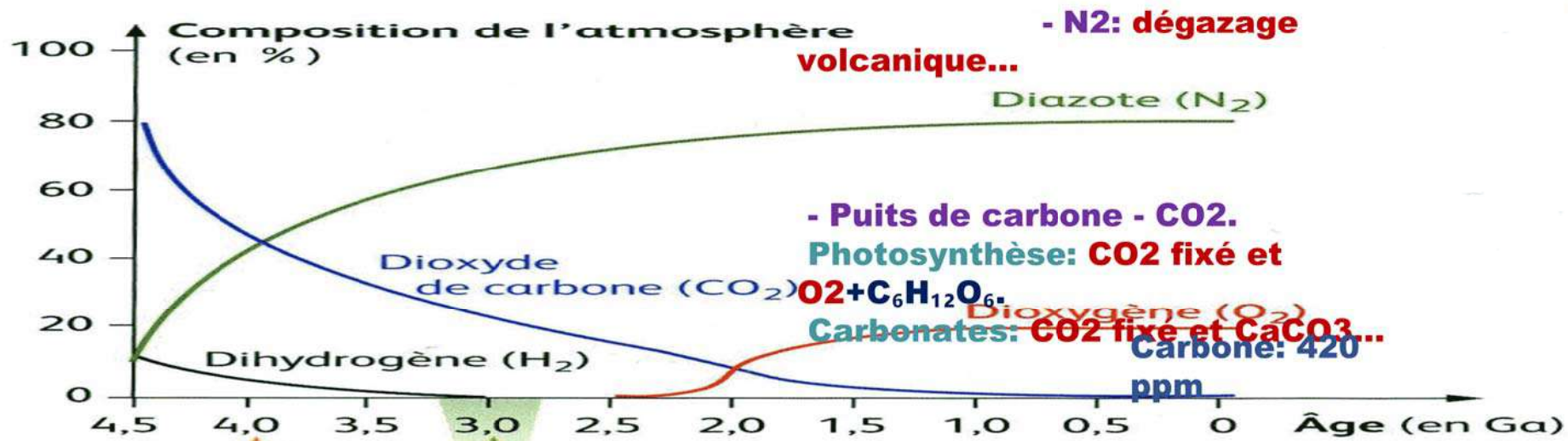
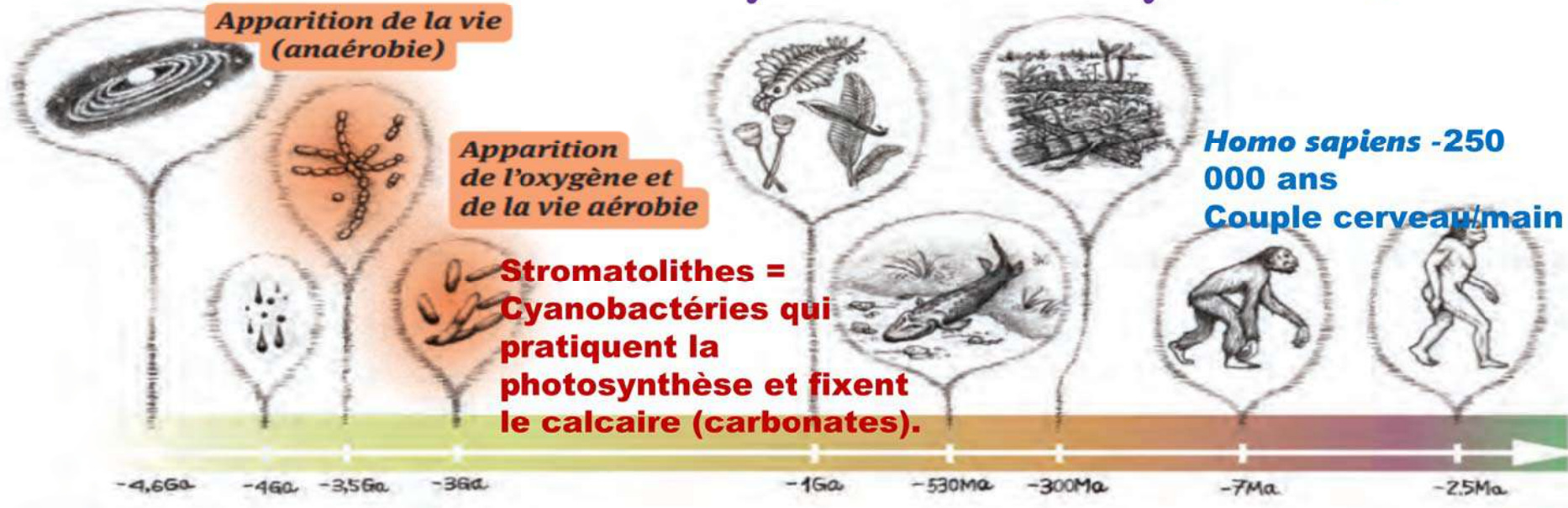
Secrétaire : Mickael BEJEAN

Trésorier : Sébastien DELUC

Email : acte_nat@yahoo.com et albignac@outlook.fr

Tel : 06 16 85 04 62

Evolution de la planète depuis 4,6Ga



Traces de vie les plus anciennes

Traces des premiers êtres vivants photosynthétiques